

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT
EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE
D'UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE**

ACADEMIE DE GRENOBLE

RAPPORT DE JURY 2025

I) Bilan quantitatif des admissions à la certification complémentaire depuis 2015 dans l'académie de Grenoble.

	TOTAL DES ADMIS	ALLEMAND	ANGLAIS	ESPAGNOL	ITALIEN
2015	76	7	59	5	5
2016	60	4	45	5	6
2017	38	-	31	3	4
2018	64	5	46	4	9
2019	71	1	61	4	5
2020	61	6	43	4	8
2021	47	1	40	3	3
2022	52	1	42	4	5
2023	80	5	70	2	3
2024	59	4	43	7	4
2025	116	7 (dont 6 PE)	96 (dont 42 PE et 9 PLP)	6	7 (dont 3 PE)

Total des admis sur les dix dernières sessions dans l'académie de Grenoble :

TOTAL GENERAL	TOTAL ALLEMAND	TOTAL ANGLAIS	TOTAL ESPAGNOL	TOTAL ITALIEN
724	41	576	47	60

II) Bilan pour la session 2025

a) Bilan global

	DNL toutes langues	1^{er} degré	2nd degré
Inscrits	169	74	95
Absents/abandons	16	9	7
Présents	153	65	88
Admis	114	50	64
Refusés	39	15	24

b) Détail par langue

Langue	Inscrits	Absents	Admis	Refusés	Taux réussite admis/inscrits
allemand	9	0	7	2	77,77%
Anglais (hors voie pro)	125	11	96	20	76,8%
anglais pro	16	0	9	9	56,25%
Anglais toutes voies	141	11	105	29	74,46%
espagnol	9	1	6	2	66,66%
italien	8	0	7	1	93,75%
TOTAL	169	16	116	39	68,63%

c) Inscriptions par discipline / degré

	allemand	anglais	espagnol	italien	TOTAL
1^{er} degré	7	63	1	3	74
Arts appliqués		1		1	2
Arts plastiques			1		1
Documentation		2			2
Biotechnologies		3			3
Coiffure		1			1
Economie et gestion		7	3		10
Education musicale		1			1
Education physique et sportive		1			1
Esthétique cosmétique		1			1
Génie industriel bois		1			1
Histoire-géographie	1	13	1	2	17
Lettres/Histoire-Géographie (LP)		2			2
Mathématiques		19			19
Mathématiques/Sciences Physiques (LP)		1			1
Numérique et sciences informatiques		1			1
Philosophie	1	3		1	5
Sciences et techniques Médico-Sociales		2			2
Sciences et vie de la terre		9	1		10
Sciences économiques et sociales		3	1		4
Sciences physiques et chimiques		8		1	9
Sciences de l'ingénieur		1	1		2
TOTAL	9	143	9	8	169

III) Les épreuves

Les épreuves orales ont eu lieu en janvier 2025 au rectorat sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (bâtiment Le Tremble).

a) Rappel du cadre légal de l'examen :

Les modalités d'organisation et de passation de cette certification sont définies par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Cette note de service précise l'ouverture de la certification complémentaire :

- aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires et stagiaires ;
- aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- aux enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

b) La préparation à l'examen

La consultation de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 constitue pour les candidats un préalable incontournable pour orienter leur réflexion et leur préparation de l'examen de certification complémentaire. D'autres sites institutionnels viendront compléter ces informations :

- le site Eduscol ;
- le site de France Éducation International (ex CIEP) ;
- le site du Réseau CANOPE ;
- le portail académique interlangues de l'académie de Grenoble ;
- les sites disciplinaires de l'académie de Grenoble.

Le rapport *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde* de Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor, publié en septembre 2018, constitue également une lecture utile à la préparation des candidats. Les publications complémentaires à ce rapport, *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école cycles 2 et 3* (Mai 2019) et *Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères* (Mars 2020), constitueront une source d'information également très profitable.

Les candidats adressent dans les délais réglementaires un rapport dactylographié de 5 pages, éventuellement avec annexes, dont le contenu est défini par la note de service n° 2019-086 du 28-5-2019. Il est rappelé que ce rapport n'est pas évalué. Il est rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la langue vivante étrangère d'inscription.

c) Les modalités de l'épreuve orale

Lors de la session 2025, 169 inscriptions étaient recensées. Le jury a auditionné les 153 candidats qui se sont présentés, répartis sur des commissions d'interrogation composées de deux ou trois membres, parmi

lesquels des Inspectrices de l'Éducation nationale (IEN), des IA-IPR, des Conseillers Pédagogiques Départementaux, des Chargés de mission d'aide à l'Inspection, et des professeurs de DNL. Des interrogations par visio-conférence ont été conduites pour des candidats travaillant dans des établissements français à l'étranger ou se trouvant dans un cas de force majeure les empêchant de se rendre sur le lieu de l'examen.

116 candidats ont été déclarés admis à l'issue de cette session, soit 68,63% des inscrits, et 74,5% des candidats ayant présenté l'épreuve orale. Les taux de réussite du premier et du second degré présentent des résultats très proches.

Niveau d'enseignement	Taux de réussite / Inscrits	Taux de réussite / Présents à l'oral
Premier degré	67,56%	77,27%
Second degré	67,36%	73,03%
Total	68,63%	74,83%

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du rapport dactylographié rédigé par chaque candidat. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve est le suivant :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat, en français (ou en langue vivante étrangère si le candidat s'était préparé selon cette modalité), de son parcours, sa formation, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la qualité de la réflexion du candidat sur l'enseignement du domaine disciplinaire choisi en LVE. Le temps non utilisé dans cette première partie de l'examen n'est pas reporté sur le deuxième temps de l'épreuve ;
- 20 minutes maximum d'entretien avec les membres de la commission d'interrogation, en français et/ou en langue vivante étrangère, au choix de la commission d'interrogation. L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

L'épreuve met donc en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. Cette capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et savoir-faire d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des/en langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

d) Les critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère (EMILE, LCE, DNL au sein d'une SELO ou bien hors SELO...) ;
- la connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;

- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

e) Remarques sur les prestations des candidats

o Profil et préparation des candidats

La session 2025 de certification complémentaire DNL a permis d'évaluer des candidats présentant des profils variés, tant du point de vue de leur expérience professionnelle que de leur maîtrise linguistique. Le jury a particulièrement apprécié la motivation des candidats et leur engagement dans une démarche de développement professionnel. Les prestations ont révélé différents niveaux de préparation et de réflexion sur les enjeux spécifiques de l'enseignement d'une discipline non linguistique.

o Points forts relevés

Maîtrise linguistique

Le niveau linguistique des candidats était majoritairement très satisfaisant, atteignant souvent le niveau C1, particulièrement dans le domaine scientifique. Plusieurs candidats ont démontré une excellente maîtrise de la langue, fruit d'expériences significatives à l'international :

- Séjours professionnels ou académiques dans des pays anglophones ;
- Pratique régulière de l'anglais en contexte scientifique ;
- Expérience personnelle en tant qu'élève dans des dispositifs bilingues ;
- Maintien actif des compétences linguistiques.

Réflexion pédagogique et didactique

Les meilleures prestations ont démontré :

- Une vision claire des enjeux de l'enseignement en DNL ;
- Une compréhension approfondie des bénéfices pour les élèves ;
- Une maîtrise des techniques d'étayage pédagogique et de leur mise en œuvre ;
- Une capacité à proposer des activités concrètes et adaptées ;
- Une réflexion pertinente sur l'interdisciplinarité ;

Expérience professionnelle

Certains candidats ont valorisé efficacement :

- Des expériences de co-animation avec des professeurs d'anglais ;
- La création et mise en œuvre de séquences pédagogiques ;
- La participation à des dispositifs existants ;
- L'organisation d'échanges internationaux.

- **Points à améliorer**

Aspects linguistiques

- La phonologie reste un domaine nécessitant des efforts pour offrir aux élèves une prononciation qui vise davantage d'authenticité ;
- Les pratiques pédagogiques autour de l'oral méritent d'être développées ;
- La réflexion sur le développement des compétences de production orale des élèves doit être approfondie.

Aspects didactiques et pédagogiques

Certaines prestations ont révélé :

- Une connaissance insuffisante des spécificités de l'enseignement DNL ;
- Un manque de familiarité avec l'approche actionnelle ;
- Des stratégies d'accès au sens parfois limitées ;
- Une réflexion insuffisante sur les activités de mémorisation et de pratique linguistique.

Cadre institutionnel

Des insuffisances ont parfois été constatées concernant :

- La maîtrise du CECRL et des niveaux de compétence ;
- La connaissance des modalités d'évaluation spécifiques ;
- L'élaboration de grilles d'évaluation en collaboration avec les professeurs de langue ;

Conseils aux futurs candidats

La certification DNL nécessite une préparation rigoureuse associant :

- Une maîtrise linguistique solide ;
- Une connaissance approfondie du cadre institutionnel ;
- Une réflexion pédagogique poussée.

Les candidats sont encouragés à :

- Observer des cours de langue et de DNL ;
- Maintenir une exposition régulière à la langue ;
- Développer des projets d'échanges internationaux ;

- Collaborer avec les enseignants de langue ;
- Approfondir leur réflexion sur l'articulation entre progression linguistique et disciplinaire ;
- Se familiariser avec les pratiques pédagogiques spécifiques à l'enseignement DNL.

Conclusion

Le jury tient à féliciter tous les candidats qui se sont engagés dans la préparation et la passation de cet examen. Leur investissement témoigne d'une volonté remarquable de développement professionnel et d'une conscience aigüe des enjeux de l'enseignement des langues vivantes dans notre système éducatif. Au travers de cette démarche, ils contribuent non seulement à l'extension de la pratique des langues vivantes, mais également à la promotion de l'ouverture internationale des établissements scolaires du premier et du second degrés.

L'enseignement en DNL représente un levier majeur pour développer les compétences linguistiques et interculturelles des élèves, tout en renforçant leur maîtrise des savoirs disciplinaires. Les candidats qui s'engagent dans cette certification démontrent leur volonté de participer activement à la construction d'une école ouverte sur le monde, capable de préparer les élèves aux défis de demain. Le jury encourage vivement les futurs candidats à poursuivre dans cette voie, en gardant à l'esprit que leur engagement contribue directement à l'enrichissement de l'offre pédagogique de leurs établissements et à la réussite de leurs élèves.